

## **COMPTE-RENDU DU CTPD (4 sept) et CDEN (10 sept) septembre 2009 : mesures de carte scolaire**

Le plafond d'emplois du 1<sup>er</sup> degré est de 3657 postes pour le département de Meurthe-et-Moselle. L'Inspecteur d'Académie a expliqué l'impossibilité de créer des postes pour les personnes non nommées placées en surnombre. Et pourtant il faut bien payer ces personnes !!! Cela sera bien difficile à expliquer aux collègues des écoles qui n'ouvrent pas et qui sont en limite de seuil.

Les enseignants en surnombre apporteront leur soutien aux équipes pédagogiques au sein d'une école et seront à la disposition d'une circonscription pour assurer notamment des remplacements sur un secteur, ce qui ne

sera pas sans poser des difficultés étant donné que ces collègues n'auront pas le statut de remplaçants et ne pourront bénéficier d'indemnités kilométriques.

Les enseignants en surnombre sont affectés sur des écoles qui ont des répartitions pédagogiques difficiles mais cette aide pourra ne pas durer tout au long de l'année scolaire. Les enseignants en surnombre sont affectés en fonction des besoins pédagogiques des circonscriptions.

### **Ouverture et fermeture de classes arrêtées en septembre 2009:**

<b>Type d'école</b>	<b>Nom de l'école</b>	<b>Commune</b>	<b>Propositions de l'IA et observations</b>
Maternelle		Vézelise	fermeture
Maternelle	André Vautrin	Maxéville	L'ouverture d'une classe est en attente que l'effectif annoncé de 121 élèves soit atteint.
Maternelle	Jean Rostand	St Max	fermeture
Maternelle	Les Eglantines	Toul	Pas de fermeture cette année mais l'IA demande qu'une étude soit menée pour la restructuration des écoles maternelles de Toul
Maternelle	Les Acacias	Toul	
Maternelle	Régina Village	Toul	
Elémentaire	Jules Ferry	Blainville	Pas de fermeture
Elémentaire	La Moissonnerie	Pulnoy	Pas de fermeture
Maternelle	Europe Nations	Vandoeuvres-Nancy	ouverture
Elémentaire		Serrouville	Pas d'ouverture
Elémentaire	Jean de la Fontaine	Mont-St-Martin	ouverture
Maternelle	Jean Jaurès	Blainville-sur-l'eau	Pas d'ouverture alors que le seuil est dépassé mais un enseignant en surnombre sera affecté pour l'année scolaire.
Maternelle		Lexy	Ouverture
Maternelle	La Masserine	Pulnoy	Pas d'ouverture à l'école maternelle des 4 Vents. L'IA avait demandé une réflexion sur la répartition des élèves sur les deux écoles maternelles de Pulnoy.
Maternelle	Les 4 vents	Pulnoy	
Elémentaire	RPI Beuveille-Pierrepoint	Beuveille-Pierrepoint	Ouverture en maternelle à Pierrepoint
Elémentaire	J.Mangin	Cutry	ouverture
Elémentaire	Rond Chêne	Liverdun	ouverture
Elémentaire	De Maizières		ouverture
RPI		Hérimenil-Rehainvillers	Aide d'une personne en surnombre .
Elémentaire	Marcel LEROY	Nancy	ouverture

## Carte scolaire premier degré

2 postes de rééducateurs sont fermés pour un an, par manque de candidature :

- Ecole d'Essey Mouzimpré
- Ecole de Bayon

Le SE-UNSA a demandé que ces deux emplois soient utilisés pour des ouvertures de classes maternelles où les seuils étaient atteints mais l'IA a refusé pour ne pas dépasser son plafond d'emplois.

Un appel à candidature a été lancé pour un poste de psychologue scolaire à Longuyon.

Lors du CDEN, l'Inspecteur d'Académie a fait un rapide bilan des effectifs du 1<sup>er</sup> degré :

- 65602 élèves attendus (+ 54 par rapport à l'an passé)
- 65011 élèves constatés (lors d'une enquête rapide de rentrée)

L'IA explique que la prévision des élèves de 3 ans était supérieure au nombre d'élèves effectivement recensés.

Le SE-UNSA a rappelé que la politique ministérielle par rapport aux enfants de deux ans explique ces écarts et a forcé des

répercussions pour les enfants qui auront trois ans durant l'année scolaire.

Pour mémoire, le département de Meurthe-et-Moselle scolarisait il y a dix ans près de 50% des enfants de deux ans et nous en sommes aujourd'hui à moins de 25 %.

Les discours de notre ancien ministre par rapport à la maternelle ont été bien dévastateurs et les jardins d'éveil ne remplaceront pas en qualité l'école maternelle. La vraie raison est bien le transfert du coût aux familles et aux collectivités locales.

Lors de ce CDEN, le SE-UNSA a également fait remarquer que la méthode utilisée pour la carte scolaire variait selon que les situations étudiées concernaient des écoles maternelles ou élémentaires.

Alors que pour certaines écoles maternelles les seuils étaient atteints, l'ouverture d'une classe était loin d'être acquise. Le SE-UNSA a exprimé son incompréhension sur la méthode utilisée alors que notre Inspecteur d'Académie a dit en CAPD et CTPD que « l'école maternelle est une école pleine et entière ». Le SE-UNSA demande que les actes confirment les discours.

## Carte scolaire second degré : ajustements de rentrée

Les prévisions lors de la préparation de cette rentrée donnaient **26 777 élèves en collège** et **1308 élèves en SEGPA** dans notre département de Meurthe et Moselle.

Une enquête en juillet donnait **26514 élèves en collège** et **1258 élèves en SEGPA**.

Une érosion non négligeable des élèves en SEGPA est apparue. L'IA nous a indiqué que la SEGPA est une priorité ministérielle cette année et qu'aucun moyen n'avait été retiré.

Il y a eu **création de 18 nouvelles divisions** (15 sur les 18 concernent les bassins de Nancy et de Pont-à-Mousson).

Une UPI aurait pu être créée en LP dans le haut du département de Meurthe et Moselle mais il n'y avait pas d'élève inscrit... Cette question sera de nouveau à l'étude pour la prochaine rentrée et le maillage des UPI sera revu.

Les demandes de dérogations sont en augmentation :

Selon l'IA, s'il y a eu plus de refus cette année c'est en raison des moyens attribués et de la taille des établissements.

En 2008-2009	En 2009-2010
939 demandes	1048 demandes
804 acceptées (85,6%)	851 acceptées (81,2%)
135 refusées (14,38%)	197 refusées (18,8%)

Le Conseil Général a fait savoir que lors du prochain CDEN serait abordé le dossier des capacités maximum d'accueil des élèves dans les établissements. A la question du SE-UNSA le représentant du CG a mentionné qu'il ne serait pas question de travail sur le seuil minimum des effectifs.

Concernant l'intégration scolaire (premier et second degré), dans notre département il y a : **142,5 ETP** (équivalent temps plein) d'**AVS i** - **57 ETP d'AVS Co** - et **300 EVS** accompagnant des élèves handicapés.

Il nous a été précisé que quelques dossiers sont en attente et devraient être réglés prochainement.

Le prochain CDEN devrait donner un état précis de la scolarisation des élèves handicapés.